L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, (MATIN,) 11 MARS 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 11 mars.

A une assemblée des membres de la Compagnie des DRAGONS D'ORLÉANS, tenue mercredi dernier, et présidée par le colonel Vigné, les personnes dont les noms suivent ont été nommées à l'unanimité : C. Toledano, capitaine; B. Fleytas, 1er. lieutenant; T. Caire, maréchal-des-logis chefs; J. L. Rabassa, A. Fournier, F. Jacquet et Staepold, maréchaux-des-logis; Perret, fourrier; Cuvillier, Boyer, J. Fernandez et Pellerin, brigadiers.

QUATRE JOURS PLUS FRAIS D'EUROPE !

Enfin, après une longue attente, après avoir éprouvé deux ou trois fois le supplice de Tantale, *nous* aussi, nous avons des nouvelles : le navire *Majestic*, capitaine PAGE, parti de Liverpool le 19 janvier, est entré hier dans notre port; par cette occasion on a reçu des journaux de Londres jusqu'au 17, c'est-à-dire de quatre jours plus frais que les dates de cette ville contenues dans les feuilles de Belfast du 17, qui sont parvenues ici par le dernier arrivage. Avant de donner la substance des journaux qui nous ont été communiqués, nous répéterons une nouvelle intéressante que nous avons apprise: le capitaine Page rapporte qu'au moment de son départ, le bruit courait à Livorpool que le premier choc entre les armées russe et polonaise avait eu lieu, et que les derniers avaient été complètement victorieux.

Le commerce en France paraît être dans une situation désespérante ; une lettre de Rheims dit que M Robert Lucas, de cette ville, qui a failli, vient de soumettre l'état de ses dettes, elles s'élèvent à 6 millions francs ! Quinze autres banqueroutes ont eu lieu dans la même ville, par lesquelles le commerce perd une somme totale de 14,825,000 francs!!

La chambre des pairs, dans sa séance du 10 janvier, a dû entendre le rapport d'une de ses commissions, sur un projet de loi tendant à l'abolition définitive et positive de la traite des nègres.

Deux mandats d'amener ont été delivrés par M. Piquerel, juge d'instruction à Paris, l'un contre le neveu du célèbre Danton, qui est un des rédacteurs du journal *la Tribune*, et l'autre contre M. Le Noble ; tous deux sont accusés d'avoir pris un part active dans les troubles de décembre.

Le *Temps*, du 7 janvier dit, que les nouvelles étaient toujours à la guerre, et qu'un courrier russe arrivé le même jour avait apporté à M. Pozzo-di-Borgo les lettres de creance qui l'accréditent auprès de Louis-Philippe. "La Russie, ajoute ce journal, désirait ardemment de savoir si nous enverrions près d'elle un ministre ou un ambassadeur. La démission du maréchal Mortier est la raison qui a porté ce gouvernement à envoyer des lettres de creance à M. Pozzo. Voila qui explique tout le mystère."

Nous reproduisons avec une joie que nous ne chercherons point à déguiser, le paragraphe suivant: c'est le plus beau soufflet aux préjugés dont quelques hommes sont encore *écrasés* :

"Les juifs de Frankfort ont souscrit *un million de florins*, pour subvenir aux besoins de leurs frères de Pologne dans leur lutte pour la liberte. Nous trouvons parmi les souscripteurs M. Z. Werthemer, banquier, qui a contribué pour la somme de 200 mille florins ! M. J. Rothschild, de cette ville, député pour porter le montant de cette souscription, était aussi porteur d'un drapeau polonais, brodé par quelques dames juives de Frankfort." *(Globe de Paris.)*

Le gouvernement provisoire de la Belgique, par un decret du 1er. janvier, a fait une avance de 20 mille florins aux refugiés portugais, en prenant pour garantie du remboursement les arrérages qui leur sont dus par le gouvernement brésilien depuis le 1er. janvier 1830.

Les hostilités entre la Belgique et la Hollande sont, dit-on, sur le point de recommencer. Une proposition de M. Pirson, a ete lue par M. Vilain XIV, dans la séance du congrès belge du 5 janvier; cette proposition, qui a pour objet le rejet du protocole de Londres du 20 décembre, comme ne contenant pas une franche et formelle reconnaissance de l'indépendance de la totalité de la Belgique; et qui demande en même temps le rappel des envoyes belges à Londres, et la reprise immédiate des hostilités, a été referée aux comités permanents.

On a appris de Liège la cause de la canonnade qui a ete entendue à Maëstricht dans la nuit du 1er.: quelques volontaires du corps de Mellinet, s'étant approches très-près des fortifications de cette ville firent feu sur les sentinelles. L'ennemi croyant qu'il allait être attaqué dans ses retranchemens, fit usage de son artillerie et tira toute la nuit au hasard. Comme la cause de ces coups de canon n'était pas connue dans le village, les habitants sonnerent le tocsin et battirent la générale. De temps en temps, écrivait on aux dernières dates, on entend encore le bruit du canon dans la direction de Maëstricht.

Les journaux de Bruxelles du 5 disent que des tentatives ont été faites dans le Borinage pour pousser le peuple à se jeter dans les bras de la France; le *Belge* attribue ces machinations à des hommes vendus au gouvernement français. La même chose a eu lieu à Enghien, dans l'Hainaut. Voici les bruits qui ont circulé sur l'opinion des sections du congrès, relativement au choix d'un roi. 1°. Trois sections se sont décidées, à une grande majorité, pour un prince français, avec un gouvernement entièrement separé de celui du Palais Royal ; c'est à dire que la Belgique serait constituée en royaume indépendant, sous le duc de Némours. 2°. Une section, également à une grande majorité, est en faveur d'une pure et simple réunion à la France, sous le roi-citoyen Louis-Philippe. 3°. Une autre section appelle au trône un jeune homme de seize ans, nommé Othon, prince ou fils d'un prince de Bavière, sans la régence du comte Félix de Mérode; l'éducation de ce jeune roi serait confiée à M. Charles Roger, qui prendrait le titre de gouverneur. Par ce projet le gouvernement provisoire deviendrait en partie, permanent, et sans nul doute, on aurait soin de la fortune de ceux qui se retireraient. 4°. La quatrième section a voté pour un prince né sur le sol et l'un des membres a tranché toutes difficultés, en nommant M. de Mérode. Cette opinion n'a trouvé qu'un dissident, qui a nommé l'archiduc Charles d'Autriche. Tous les membres n'étaient pas à leurs postes, et conséquemment ces résolutions n'ont été que préparatoires. Après la séance, il y a eu une réunion d'environ quarante membres, dont les opinions ont été unanimement pour la France. Le prince de Saxe-Cobourg n'a aucune chance, son nom n'a pas été prononcé. Les diplomates, dit-on, ont été traités très-durement ; quelques expressions très-violentes leur auraient été adressées. Tout cela sera bientôt éclairci.

(l'Emancipation.)

Dans sa séance du 8 janvier, la chambre des députés de France, a entendu le rapport d'une commission sur le projet de loi relatif aux subventions à accorder aux ministres du culte de Moïse : la somme totale de ces subventions s'élevera à 65 mille francs. Ce rapport n'a trouvé aucune opposition.

On écrit de Paris sous la date du 8 janvier, que 15 mille hommes de différents régimens de ligne arriveront incessamment à Toulon.

Il paraît que l'empereur de Russie interdit à ses sujets non seulement la France, mais tout l'ouest de l'Europe. La légation russe de Berlin refuse des passeports à tous les sujets de l'autocrate, qui desirent aller quelque part que ce soit à l'ouest de Berlin.

Le grand Nicolas prend le plus tendre intérêt au sort de l'ex-roi Charles X ; on dit qu'il vient de lui accorder une pension annuelle de 5 millions de roubles; de manière que le monarque déchu, *M. Capet*, pourra maintenant vivre à son aise, sans avoir recours à la générosité de ses anciens compatriotes, les Français.

Le bruit a couru qu'une insurrection avait éclaté dans la Finlande.

On avait répandu que le maréchal Maison, ambassadeur français à Vienne, avait reçu à culbuter du ministère l'éternel Metternich; mais cette nouvelle a été contredite depuis.

M. Pozzo-di-Borgo a été admis à présenter ses lettres de créance à Louis-Philippe, le samedi 8 janvier

---

Nous avions à peine achevé le sommaire qui précède, quand le paquebot *Azelia*, capitaine *Barstow*, parti de New-York le 24 du mois dernier, est entré en rade ; par cette occasion nous avons des journaux jusqu'à la date ci-dessus ; ils annoncent plusieurs arrivages à New-York, de France et d'Angleterre, par lesquels on a eu des dates de Liverpool du 17 janvier, et du Hâvre du 12 ; quoique ce soient précisément les mêmes que nous avons reçues directement, nous extrairons de notre correspondance quelques articles que nous n'avons pas remarqués dans les gazettes anglaises.

L'importante question soumise à la décision du roi des Pays-Bas, celle de la délimitation de la frontière nord-est des Etats-Unis, a été enfin résolue ; c'est ce qui résulte d'un article de La Haie, du 10 janvier, inséré dans le *Courier* de Londres, du 15. La double copie contenant la décision de sa majesté néerlandaise, a été remise aux ambassadeurs et envoyés extraordinaires des deux puissances intéressées, le 10 janvier au matin.

La maison *Laffite et Cie.*, de Paris, paraît s'être trouvée réellement dans une situation déplorable ; elle n'a pu continuer ses opérations commerciales, et satisfaire à ses créanciers, qu'à l'aide d'une somme énorme qui lui a été prêtée par le gouvernement : du reste, elle a dit-on, fourni des garanties suffisantes pour le remboursement de cette somme.

L'empereur de Russie a publié, sous la date du 24 décembre, un long et sanglant manifeste, qui a dû faire evanouir, chez les Polonais, jusqu'à la dernière lueur de l'espoir qu'ils avaient d'arranger à l'amiable leurs différends. Néanmoins on prétend que malgre ses menaces Nicolas est loin d'être sans crainte, et qu'il n'est pas impossible qu'il consente à quelques concessions.

On écrit de Varsovie sous la date du 30 décembre, que quatre officiers du corps lithuanien, se sont enfuis et sont arrivés dans cette capitale; ces officiers disent qu'il sera impossible de faire marcher ce corps contre les Polonais, et que, conséquemment, on doit l'envoyer dans l'interieur de la Russie. La même lettre ajoute: "Nous avons 60 mille hommes d'excellentes troupes sous les armes, et 10 milles hommes de cavalerie ; 100 mille hommes de milice sont organisés, mais ils n'ont pas encore de fusils ; tous les jours il se forme de nouveaux corps de volontaires. La guerre d'extermination qui se prépare fera couler des flots de sang, mais nous croyons pouvoir dire avec confiance que la Pologne ne sera pas subjuguée."

Une lettre de la même capitale du 27 décembre, dit, que le Palatinat de Lublin (Pologne Russe) a offert au gouvernement provisoire, 50 mille hommes. Il y a dans cette armée, 12 mille hommes qui ont servi sous Napoléon, et 300 officiers qui sont décorés de la croix de la légion d'honneur. Le Comte Zamoussi équipe un regiment à ses frais. Le 4e. de ligne, qui a agi le premier jour de l'insurrection, est parti pour la frontière. Avant son départ, ce beau corps a demandé à son colonel de le conduire aux fortifications que les citoyens élevent.— En arrivant en cet endroit, il se forma par cœur. Les soldats s'agenouillerent et jurerent qu'ils ne tireraient pas un coup de fusil, mais qu'ils attaqueraient les Russes à la bayonnette, et qu'il se feraient tout tuer plutôt que de se rendre. Le 1er. regt. de lanciers, corps superbe, dont tous les chevaux sont noirs, est également parti. Les soldats de ce corps ont juré de même, qu'ils ne reviendraient point et qu'ils se feraient massacrer si les Russes sont vainqueurs. L'enthousiasme est au plus haut point, et passe tout ce qu'on peut imaginer.

Nous ne savons trop quel cas il faut faire d'un article de Douvres, du 13 janvier, qui annonce qu'une contre révolution a eclaté en Belgique en faveur du prince d'Orange, que 50 mille hommes ont pris les armes pour ce prince; que les cocardes d'Orange brillent partout, &c. &c. Cette nouvelle, qui n'a pas le sens commun, est donnée comme venant de Calais.

Le grand duc Constantin est arrivé dans la Volhynie. Il a été abandonné par toutes les troupes polonaises qui le suivaient.

La Perse est en proie à une horrible guerre civile; le fils aîné du schach a levé l'etendard de la révolte contre son père. Le prince Abbas Mirza a volé au secours de son père et combat contre son frère. La plus grande partie de son armée est organisée et disciplinée à l'européenne. Mais voici la plus intéressante partie de cette nouvelle : les habitants des provinces du Caucase, impatients du joug de la Russie, ont aussi levé l'etendard de l'insurrection, sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne.

Nous donnons plus bas, la traduction de quelques articles intéressants.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 10 janvier.

Vers la fin du mois dernier, pas un seul corps d'armée prussien n'avait passé la frontière de la Pologne. Il paraît que la colère de Nicolas s'est un peu calmée, et a fait place à des réflexions sages et prudentes. La *Gazette* officielle de Varsovie annonce, que l'empereur *est disposé* à recevoir les commissaires polonais. La *Gazette* ajoute, que sans nul doute ils réussiront à dissiper les sentimens hostiles de sa majesté.

(National.)

Voici l'énumération statistique des forces actives de la Pologne, telle qu'elle vient d'être faite par le gouvernement de Varsovie :

Troupes de ligne	80,000	hommes.
De l'âge de 17 à 20 ans	47,245	"
De 20 à 30 ans	190,290	"
De 30 à 40 ans	99,562	"
Nombre total des hommes en état de porter les armes	417,097	

Tous les vétérans de la vieille armée polonaise, ceux qui ont combattu à Trebbia, à Friedland, à Radzyn, à Moscou, ont été rappelés sous les armes ; ils forment l'élite de l'armée. Varsovie est en état de défense ; une formidable tête-de-pont couvre la Vistule, et des batteries avancées entourent la ville de tous côtés. Les hommes, les femmes, les enfans, les citoyens de tout rang et de tout âge, travaillent aux remparts, qui s'élèvent comme par enchantement. La Pologne, dit un correspondant du *Morning-Herald* de Londres, dans la lettre duquel sont puisés les détails précédents : "la Pologne ressemble à un vaste et formidable camp : *vivre libre, ou mourir*, telle est la devise de toute la population."

Ordonnances du Roi.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Il sera formé, dans chaque département, une compagnie de vétérans de l'armée.

Il pourra être formé d'autres compagnies dans les départemens où le nombre d'anciens militaires donnera le moyen de les compléter.

2. Il ne sera admis dans les compagnies de vétérans de l'armée que d'anciens militaires retirés dans leurs foyers, libérés du service actif et encore en état de servir.

3. L'admission dans les compagnies de vétérans de l'armée, aura lieu par la voie de l'enrégistrement volontaire et conformément aux instructions qui seront publiées à cet effet.

4. Les officiers en retraite ou en réforme, encore aptes au service, qui demanderaient à entrer dans les compagnies de vétérans de l'armée pourront y être admis.

5. Force de la compagnie, officiers compris, 156 hommes.

6. Pour la solde, les masses et leur administration, les compagnies de vétérans de l'armée seront assimilées aux compagnies sédentaires.

7. L'uniforme des vétérans de l'armée sera celui de la garde nationale, mais avec les boutons jaunes, excepté que les officiers et les soldats auront le pantalon garance et le schakos de l'infanterie de ligne.

LOUIS-PHILIPPE.

—Lorsque il y a dix ou douze jours, nous annonçâmes la rixe qui avait éclaté entre des officiers de la frégate française la *Caroline*, et un habitant Brésilien, nous nous attendions que les journaux de Paris auraient parlé d'une affaire qui menaçait d'avoir les suites les plus sérieuses. Mais contre notre attente, ces feuilles qui ne manquent jamais d'extraire des journaux de province, les faits plus puérils, se sont tues sur l'événement de Rio. Nous avons dû dès lors attribuer leur silence à la crainte d'alarmer l'esprit public par le recit d'un attentat susceptible d'amener quelques difficultés entre le Brésil et nous. Sous ce rapport, une telle réserve devait nous paraître honorable; mais elle serait devenue tout-à-fait inutile : les papiers anglais l'auraient bientôt trahie, et puisque cette affaire devait tôt ou tard être ébruitée, autant valait-il ce nous semble prévenir l'exagération que les étrangers auraient pu y mettre, en la racontant telle qu'elle était rapportée par des français mêmes. Cette réflexion que nous avions faite, nous avait engagé à agir comme cela a eu lieu. Aujourd'hui une lettre écrite par une main non suspecte, nous met à même d'offrir sur cet événement des détails que la source d'où ils proviennent doit faire regarder comme certains. Voici cette lettre :

"Rio Janeiro, 26 septembre 1830.

(Note pour le *Journal du Havre*, par le *Courrier-du-Brésil*, capitaine Grimard.)

"Un événement aussi grave qu'imprévu et dont les français ont lieu de redouter les suites est venu troubler la joie que nous avait fait éprouver la nouvelle recente de la conquête d'Alger, et placer les autorites françaises dans la position la plus pénible et la plus delicate.

"Des officiers de la frégate la *Caroline*, avaient été maltraites pour avoir chassé sur les terres d'un brésilien, frere du député França, homme sans considération personnelle, accusé par l'opinion publique d'une funeste complicité dans une affaire deplorable ; mais lié au parti republicain qui domine à Rio. Ces officiers qui avaient à se plaindre surtout du gérant et des esclaves de l'habitant, devenus les trop dociles instrumens de la haine de leur maître, résolurent de venger leur insulte et de punir l'habitant de plusieurs outrages antérieurs contre lesquels ils avaient vainement reclamé la justice du gouvernement brésilien par l'entremise de la légation française.

"Le 9 septembre, deux jours après les mauvais traitemens qu'ils avaient essuyés, ils se rendent à l'habitation du brésilien, armés et en force cette fois. Ils s'emparent de M França et de son gerant : ils les font attacher sur un des bancs de leur canot et ne les laissent libres qu'après leur avoir fait administrer des coups de fouet par leurs matelots.

"En apprenant la rigueur de ce châtiment, les brésiliens ont fait éclater les signes de la plus grande exaspération. Le gouvernement en a fait l'objet d'une plainte officielle, d'autant plus grave pour les français que les journaux du pays semblent avoir pris à tâche de les vouer tous sans distinction, aucune, à l'exécration publique. Il est est facile de prevoir, dans un état où la police est aussi mal administrée et où tout est soumis à l'influence d'un parti implacable, à quels périls les français sont exposés. Ce qui a contribué encore à augmenter le danger de leur situation, c'est le silence calculé qu'a gardé le gouvernement brésilien qui est sans doute bien aise de faire croire que les réparations qu'il a dû exiger, ont été jusqu'ici refusées. La prudence des autorites françaises et leurs démarches actives près des personnes qui étaient à même d'éclairer l'opinion publique, sont cependant parvenues à calmer un peu les esprits les plus irrités. L'amiral a d'abord impose une consigne sévère à tous les equipages français. Il a ensuite fait juger les coupables pour ne laisser aucun prétexte aux brésiliens qui voulaient se faire une arme contre les français, de l'impunité qu'on aurait accordée aux marins impliqués dans cette affaire. Cet acte de justice trompera l'espoir du parti de l'opposition qui ne desirait rien tant que de trouver des torts aux français pour avoir l'occasion de se venger des concessions humiliantes que selon lui, le gouvernement brésilien a faites trop facilement aux nations étrangères. On ignore encore quel sera le résultat de cette deplorable affaire qui jusqu'ici du moins a eu cela d'heureux qu'elle n'a laissé à regretter la perte d'aucun français."

(Jour. du Havre.)

Un centenaire, qui a fait toute autre chose que de vegeter et que de vieillir, existe encore aux Etats-Unis, comme un phenomène moral et physique, destiné à offrir en tout point un sujet curieux aux yeux des philosophes et des naturalistes.

Les voyageurs qui parcourent le comté de Ripley ont quelquefois rencontré un homme large et fort, haut de cinq pieds six pouces, ayant encore toutes ses dents et travaillant comme un jeune homme. Bien des fois ils auraient passé devant lui, croyant ne voir dans cet américain, qu'un sexagenaire robuste et bien conservé. Mais quand on leur assurait que cet homme avait 102 ans, qu'il avait épousé six femmes, dont il a eu quarante-six enfans, leurs regards auront dû se porter avec intérêt sur ce vieillard extraordinaire. Mais ce n'est pas tout : David Wilson montre à ceux qui l'interrogent sur les évenemens qui ont dû se succéder dans sa longue carrière, une bizarrerie de la nature, qui a contribué à le distinguer encore plus que sa longévité, du reste des autres hommes. Sa poitrine large présente au tact des curieux, une conformation rare, mais qui n'est pas sans exemple. Ses côtes, bien qu'assez distinctement séparées, forment entr'elles, au moyen d'un assemblage presque osseux, une espèce de boîte dans laquelle le cœur et les poumons sont enclavés comme le cerveau dans le crâne

David Wilson, originaire du New-Jersey, fut un des premiers émigrans qui pénétrèrent dans le Kentucky. Etabli à quelques milles du pont William, sur les eaux du Mill-Creek, il devint sans quitter le pays et dans un long espace de tems, le mari de cinq femmes, dont il eut une ligne d'enfans, dont sa mémoire quoique bonne encore aurait sans doute beaucoup de peine à se rappeler les noms.

C'est dans l'Indiana, où il est passé il y a environ six ans, qu'il conçut le projet de fixer sa résidence, après avoir construit lui-même son habitation. Sa sixième femme et deux petits enfans qu'il vient d'avoir de ce dernier mariage, composent aujourd'hui toute sa famille. L'âge du plus jeune de ces deux rejetons, compare à l'aîné des enfans de Wilson, donnerait sans doute la plus grande différence d'âge qui ait existé encore entre deux frères ou deux sœurs, les enfans d'Abraham exceptés, bien entendu.

COMMERCIAL.

MARCHÉ DU HAVRE, 10 janvier.

COTON.— Nos cotes sur cet article n'ont éprouvé aucun changement, depuis nos derniers rapports ; mais les transactions ont continué à être limitées. Les premiers approvisionnemens de Uplands, nouvelle récolte, viennent d'arriver, et consistent en 747 balles de la Caroline du nord. Les ventes depuis dix jours se sont élevées à 1425 balles, comme suit : 475 bales Louisiane de 86 à 102 ; 503 dito Uplands, Mobile et Tennessée, de 82½ à 89; et 448 dito Pernambuco à 100 ; tous ces prix droits payés.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick William, Boss, Baltimore, L H Gale.
Brick Samaritan, Clough, New-York, B Booth & co.
Brick Isabella & Juan, Riera, Havane, J W Zacharie & co.
Brick Eleanor, Bourne, Mantanzas, L H Gale,
Goël. Paz, Fuenta, Campêche, F Tio.
Goël. Isabella, Commager, Mobile, Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de Cuba Pilot, Stark, des Passes, ayant amené jusqu'au lieu du mouillage les navires Hellespont et Gibraltar, et le brick Montgomery ; il s'allégé sur la barre et amené dans le port, le navire paquebot Azelia, et les goëlettes Serafina et Branch. Passé à la Grande-Prairie brick Corinthian et deux autres. Il est parti de la passe N. E. mardi soir ; il y avait un brick en vue.

Bateau à vapeur Shark, capitaine Wood, de la passe de S. O. ayant mis en mer les navires Nile et John Marsh. Il a quitté la passe le 8 à 5 heures du soir et a amené au port les navires Majestic, St. Louis et Cassander, et la Goëlette Eagle.—Passé au portage, un navire et un brick inconnus.

Navire paquebot Azelia, Barstow, New-York avec un chargement à divers consignataires, dont les noms se trouvent dans la partie anglaise.

Navire Majestic, Page, de Liverpool, à John Hagan & co, avec un chargement assorti, (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Navire Cassender, Smith, New-York.

Navire St. Louis, Bury, New-York par la voie de Key-West, avec des approvisionnemens militaires et une compagnie de troupes de ligne des E. U.

Goël. Serafina, Eynar, Matanzas, avec du café et des fruits à Thayer, Hurd & co. &c.

Goël. Branch, Kingston, sur lest.

Bateau-à-vapeur Colombia, Mumford, du Bayou Sarah.

Bateau-à vapeur St.-John, Barrett, Natchez.

☞ Pour le MEMORANDA, voyez la partie anglaise.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 13 MARS,

LE CANDIDAT,

OU L'ATHENEE DE BEAUNE.

Comedie vaudeville en cinq actions, par MM. Théaulon, et Dartois.

Le spectacle commencera par

LEOCADIE.

Drame lyrique en trois actes par M. Scribe musique de Mr. Aubert.

MARDI 15, au benefice de M. ARISTIPPE, HAMLET, tragédie, NAPOLEON A BERLIN, vaudeville, et le BENEFICIAIRE.

M. ARISTIPPE jouera dans les trois pièces.

Théâtre Américain.

LE DIRECTEUR DU *THEATRE DE LA RUE DU CAMP*, en prévenant le public en general, de l'arrivée du célèbre TRAGÉDIEN

Charles John Kean

du Théatre royal de Drury-Lane, à Londres, se fait l'honneur d'annoncer qu'il a contracté un engagement avec lui, pour NEUF REPRESENTATIONS, durant lesquelles il remplira, dans les tragedies de l'immortel Shakespeare, les rôles qui lui ont assuré les suffrages les plus flatteurs qu'aucun acteur ait jamais obtenus en Europe et en Amerique.

VENDREDI 11 MARS,

Une représentation du

TOWN & COUNTRY.

Par MORTON.—Le rôle de *Reuben Henry*, par C. J. KEAN.

☞ Pour la location de quatre loges privées, s'adresser à M. Rowe, au contrôle du Théâtre. 11 mars.

CIRQUE.

Aujourd'hui Vendredi, 11 Mars.

DEBUT DE MAD. BIRDSALL.

MR. BAILY a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'un CIRQUE est ouvert pour quelques soirées, dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, et il espère par la nouveauté et le grand nombre de Tours qu'il offrira, mériter l'approbation du public.

Les exercices commenceront par

Des Tours d'Equitation

Par toute la troupe,

composée de MM. Baily, Smith, Braidy, Birdsall, Nicols, Burt et les jeunes Smith et Joseph.

Tours d'Equitation par le petit Joseph.

La Grande Entrée

De huit beaux chevaux, guidés par Mmes. Smith et Williams.

M. Creighton chantera une chanson comique.

Le superbe cheval SALADIN fera des tours surprenants qui amuseront les spectateurs.

M. Nichols chantera ensuite.

Tours d'équitation par Mme. Williams, durant lesquels elle se travestira.

Le Savatier ivre, par M. Braidy.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre ; enfans et domestiques moitié prix. 11 mars—

M. CRAMER PLUMER

A l'honneur d'annoncer au public que son bénéfice aura lieu

Samedi prochain 12 mars 1831;

A cette occasion il sera représenté, pour la première fois dans cette ville, une comédie nouvelle imitée du Français, intitulée

LA RENCONTRE,

Ou L'AMOUR TROUVERA LE MOYEN

Après quoi un

MELANGE,

Composé de différents morceaux de chant sérieux et comique.

Le spectacle sera terminé par la première représentation de la petite pièce tragi-comique, chantante &c. intitulée

Ciovanni à Londres,

Ou le Libertin corrigé.

DON GIOVANNI, M. CRAMER-PLUMER.

☞ Pour la location des loges, s'adresser à Mr. Rowe, au contrôle du théâtre.

10 mars—3

AVIS est par le présent donné, que des registres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société du Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négocians, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant ; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

BEVERLEY CHEW,
ARCHIBALD R. TAYLOR,
SAMUEL LIVERMORE,
D. F. BURTHE,
MAUNSEL WHITE,
JAMES FOSTER, junior,
CHARLES GENOIS.

10 mars—☞

LES soussignés ayant admis Mr. Louis LE BEAU dans leur société, ils continueront leurs affaires sous la raison de *Livaudais, Charbonnet & Co.*

LIVAUDAIS & CHARBONNET.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot AJAX, capitaine BANKS, pour frêt ou passage, s'adresser à

11 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick HENRY, capit. STINSON, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA HAVANE.

Le superbe brick espagnol ISABELLA, capit. Juan Beiga, partira samedi prochain, 12 du courant, peut encore prendre quelque léger fret si on s'adresse immédiatement à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

A FRETER.—Le (A.1.) brick SARDIUS, capitaine DAGGETT, peut porter 550 boucauts de sucre, s'adresser à

W. G. HEWES.

10 mars. rue du Camp no. 9.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,

10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES

ALIGATOR et EUGENIE

feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL.

9 mars—3 au Bassin.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La goëlette paquebot, bien connue, UNITED-STATES, capit. Samuel Creaghead, partira le 15 du courant, et peut prendre encore 80 à 100 barils de frêt, et recevoir quelques passagers de plus.

S'adresser à bord en face de la Douane.

8 mars—3

POUR VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière JANE, cap. M'e PEARSON, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour complément de fret, ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

8 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR CHARLESTON.

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY.

8 mars No. 27, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le superbe brick fin voilier SMYRNA, capitaine Ellis Bradford, est prêt à partir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à *STETSON & AVERY.*

mars. Rue du Camp.

POUR CHARLESTON.

On prendra quelque léger frêt pour la goëlette GENERAL GEDDES, capitaine Hague, destinée pour le port susdit.

2 mars J. W. ZACHARIE & Co.

PARA BARCELONA.

El hermoso bergantin PRIMERO DE MAHON, capitan D. Juan Vincent, saldrá para dicho puerto afines de esta semana. Por pasage solamente, teniendo buenos comodidades para pasageros, dirijirse á bordo al capitan ó á J. PRATS,

1° de marzo—5 calle Sta. Ana N°. 52

POUR NEW-YORK.

Le beau brick GOVERNOR KING, capitaine J. Kelly, du port de 207 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot EDWARD DONNAFFE, capitaine Vandyke, doublé et chevillé en cuivre, n'a besoin que de 150 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

S. C. BELL,

1er. mars No. 60, rue du Canal

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick, paquebot, ELM, capitaine Mierkens, ayant de bons emménagemens pour les passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à

26 fév J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER—La goëlette fine voilière, doublée en cuivre, ST. THOMAS, cap. Lane, du port de 600 barils, sera prête dans trois jours à recevoir du frêt. S'adresser à bord, près de la Douane, ou bien à

26 fév STETSON & AVERY.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à

26 fév THEOD. NICOLET & Co.

POUR BOSTON.—*(Un paquebot,)*

La belle barque PALLAS, capitaine Kelley, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le no. 80, ou à

23 fév. *STETSON & AVERY.*

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick THOMAS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour frêt ou passage, s'adresser à

16 février THEOD. NICOLET & co.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres ; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme, Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827 ; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Varcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Molière, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent :

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront, la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 11 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, coutil, mousseline et nansouque, moushoirs, cravattes, parapluies, coton en pelotes, aussi, bretagne, fil patenté, boutons en os, boutons dorés pour habit et pour gilet, shalls, bretelles, nanquins, gants, &c.

De plus :—1 caisse évantails en ivoir sculptés, 1 do. boutons à chemise en nacre, 1 do. peignes du Brésil, 1 do. do. fin d'ivoire. 10 mars.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, le jeudi 17 de ce mois, à 4 heures de l'après midi, dans le chemin du Bayou, à côté de la propriété de M. Duchant, 8 VACHES créoles avec leurs suivants, ces vaches sont de la première qualité. 9 mars—7.

MEUBLES ELEGANS.

A VENDRE.

IL sera vendu par J. H. Domingon, encanteur, le mardi 15 de ce mois, à 4 heures précises de l'après midi, au magasin de P. Casanave, rue Conti, entre Royale et Bourbon.

Une grande quantité de meubles de choix, neufs, bien conditionnés et fabriqués dans cette ville, dans les derniers goûts, par lesquelles il y a des Armoires de toutes dimensions ; des Lits à Colonnes de desseins variés ; des Side Boards et Buffets de plusieurs sortes ; des Sophas et Canapés artistement faits, des Tables de toute espèce ; Chiffonnières etc.

Les susdits objets seront vendus sans réserve, aux conditions suivantes ; Jusqu'à 250, comptant; de 50 à 100, 60 jours de crédit; de 100 à 200 4 mois; au dessus de 200, 6 mois de termes. Le tout en billets endossés à satisfaction.

P Casanave, profite de cette circonstance pour inviter les personnes qui lui doivent, à le payer dans le plus bref délai. Il serait fâché d'être obligé de les y contraindre par voie de justice.

9 mars.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu jeudi 17 Mars, à midi, à la bour